

Nouvelles diverses

In memoriam Laurent Waelkens

Laurent Waelkens, professeur émérite de droit romain à l'Université catholique de Louvain de langue néerlandaise (KU Leuven), nous a quittés le samedi 6 juin 2020. Sa disparition à l'âge de 66 ans intervient après une longue maladie qui l'a frappé dès le début effectif de son éméritat au printemps 2019. Dans le cadre des mesures sanitaires liées au Covid-19, les obsèques chrétiennes se sont déroulées en cercle restreint le 13 juin dans l'église Saint-Antoine de Padoue à Meulebeke, à quelques pas à peine de sa maison familiale. Entouré par son épouse, ses cinq enfants et dix petits-enfants, Laurent Waelkens, sensible au message chrétien, a entrepris son voyage vers l'autre monde dans un cercueil sobre qui n'était pas sans rappeler celui, en bois blanc clair, du pape Jean-Paul II, qu'il vénérât. Une délégation de ses collègues de la Faculté de droit de la KU Leuven et de son antenne à Courtrai a pu assister aux obsèques pour dire un dernier adieu à un homme qui se faisait remarquer aussi bien par son agréable compagnie que par son érudition. Beaucoup d'entre nous se souviennent de lui lors des Journées internationales de la Société d'histoire du droit. En 2008, il a accueilli les Journées à Louvain avec Fred Stevens, président du département de Droit romain et Histoire du droit. Laurent Waelkens est devenu membre du Comité de la Société d'histoire du droit en 1997, après avoir rejoint le comité scientifique de la *Revue historique de droit français et étranger*. Ces engagements sont révélateurs des liens multiples qui l'unissent à la France, son histoire et ses cercles prestigieux dans le domaine de l'histoire du droit. Cette prédilection pour l'histoire du droit français l'avait déjà guidé dans le choix du sujet de sa thèse de doctorat, relative à la conception du droit coutumier à l'école de droit d'Orléans au treizième siècle, en d'après l'œuvre de Jacques de Révigny¹. Cette thèse importante, réalisée sous la direction du regretté Robert Feenstra (1920-2013), lui a valu en 1984 le titre de docteur en droit *cum laude* de l'Université de Leyde.

Né en 1953 dans une famille d'entrepreneurs dans le secteur textile, Laurent Waelkens fait ses humanités classiques au Collège Saint-Louis de Bruges. Il y prend goût à l'étude des langues anciennes, si bien qu'à l'occasion de réunions de la classe de 1971,

(1) L. WAELEKENS, *La théorie de la coutume chez Jacques de Révigny : édition et analyse de sa répétition sur la loi De quibus* (D. 1, 3, 32), (Rechtshistorische Studies, 13), Leyde, Brill, 1984. Pour une liste complète des publications scientifiques du défunt, nous renvoyons à la nécrologie à paraître dans *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis/Revue d'Histoire du Droit* rédigée par Alain Wijffels.

il lui arrive de composer des textes en latin qui racontent leurs expériences au collège. Alors qu'il était attiré vers les sciences de l'ingénieur, sa mère lui conseille pourtant de poursuivre ses études à l'université en privilégiant le droit. Il s'inscrit alors au campus courtraisien de l'Université catholique de Louvain, ouvert depuis six ans seulement. Le droit romain y est enseigné par le professeur Georges Macours (1939-2012), grand défenseur de la jeune antenne de la Faculté de droit de Louvain à Courtrai. Presque trente cinq ans plus tard, en 2005, Laurent Waelkens succédera au professeur Macours, après avoir déjà repris, l'année précédente, la chaire de droit romain à Louvain. Pendant ses années de licence en droit, Laurent Waelkens profite de la liberté que lui offre l'atmosphère intellectuelle de Louvain pour s'adonner à deux passions qui ne le quitteront plus jamais par la suite, à savoir le droit canonique et la philosophie. En 1974 il obtient le baccalauréat en philosophie, en 1976 le diplôme de bachelier en droit canonique. Laurent Waelkens avouera plus tard que les notions de droit naturel et de « loi fondamentale de l'Église » l'avaient probablement un peu trop enthousiasmé à l'époque. À force de se confronter au monde, ses idées évoluent, mais son approche du droit romain reste imprégnée par ses profondes connaissances de l'histoire de la philosophie et de l'évolution du droit de cette *ecclesia semper reformanda*. Dans son cours de droit romain, les références à Gratien, Francisco de Vitoria ou encore Friedrich Hegel ne manquaient pas, ni les exégèses de textes latins du Digeste, repris directement de la *littera Florentina*.

Lorsqu'il termine sa licence en droit en 1976 – alors que Guido Van Dievoet (1924-2008), grand historien du droit belge, est doyen de la Faculté – rien ne laisse supposer que Laurent Waelkens réintègrera un jour son *alma mater*. Répondant à l'appel de la *pietas patris*, il rejoint Huize 't Veld, l'entreprise familiale à Ardoosie spécialisée dans la fabrication de textile, comme directeur de production. Il en assurera la direction générale de 1987 à 2004, tout en siégeant au conseil d'administration de la Fédération belge de l'industrie textile. Cette expérience de première ligne du monde du commerce et du travail aiguë son regard pour l'histoire du droit commercial, financier et social. De par ses origines familiales et son implication dans l'industrie locale, Laurent Waelkens reste aussi un homme profondément enraciné dans le terroir de la Flandre occidentale. En 2003, il est sacré chevalier de « Manneke uit de Mane », une association pour la promotion de la culture et des langues de la Flandre occidentale. Et pourtant, en 2004, Laurent Waelkens revient à l'Université catholique de Louvain, pour y prendre la succession de Raf Verstegen, professeur de droit romain et ancien doyen de faculté admis à l'éméritat. En effet, parallèlement à ses fonctions de haute responsabilité dans l'industrie textile, Laurent Waelkens avait obtenu un doctorat en histoire du droit à l'Université de Leyde en 1984. Après avoir refusé plusieurs chaires, il finit en 1988 par accepter une charge comme professeur de droit romain à temps partiel aux Facultés universitaires Saint-Ignace d'Anvers (UFSIA). En 2004, il quitte l'UFSIA et décide, face à une concurrence de plus en plus meurtrière venant des pays émergents, de vendre son entreprise textile pour se consacrer entièrement à l'enseignement et à la recherche à la KU Leuven.

Si Laurent Waelkens fut un savant de tout premier ordre, il convient de souligner d'abord combien il était pris par son enseignement. Le souci pédagogique et la bienveillance envers les étudiants étaient constants chez lui. Longtemps avant l'émergence du *coaching* et d'autres avatars du jargon pédagogique moderne, il suivait chaque étudiant avec attention. Même en rentrant tard dans la nuit, il ne pouvait aller se coucher sans répondre aux messages de ses étudiants. Leurs questions par rapport au cours de Droit romain ou de Pandectes méritaient une réponse immédiate, indépendamment d'autres préoccupations. Tout en veillant aux intérêts des étudiants les plus faibles, Laurent Waelkens s'attachait à découvrir les grands talents au tout début de leur carrière. Leurs noms restaient gravés à jamais dans sa mémoire, alors que ses cours ont laissés

une empreinte profonde sur tous les étudiants, plus ou moins doués. Ils se souviendront de sa dévotion, de son sens de l'humour et de son apparition distinguée – le costume sur mesure, le pas noble et les cheveux bouclés. Afin d'assurer la qualité de l'évaluation jusque dans les plus petits détails, Laurent Waelkens refusait toute aide pour la correction des centaines de copies d'examen qui l'attendaient à la fin de chaque session – le doyen Paul Van Orshoven lui ayant imposé en vain des délais de correction plus courts afin qu'il change ses mauvaises habitudes. C'est que Laurent Waelkens considérait son métier de professeur comme une vocation à part entière, ne tolérant pas qu'on ménage ses efforts. Il ne cessait de répéter les paroles de son père, selon lequel il fallait, après avoir contribué à développer leur prospérité économique, se soucier de promouvoir la culture des citoyens. Selon lui, les réponses des étudiants aux questions d'examen permettaient à l'enseignant d'avoir un retour direct quant à la qualité de l'enseignement délivré. On aurait cru entendre le grand patron évaluer sa marchandise sur base des retours des clients.

Motivé par le souci de servir les communautés académique et civile, Laurent Waelkens s'est investi dans de multiples fonctions d'administration et de conseil tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'université. Alors qu'il était professeur à temps partiel à l'UFSIA, Laurent Waelkens fut responsable facultaire des échanges étudiants dans le cadre du programme européen Erasmus. Grand adepte d'un rapprochement entre les différentes cultures juridiques européennes, il était fier que cette fonction lui permette de rencontrer des collègues de droit romain et d'histoire du droit à l'étranger qui, à leur tour, étaient responsables de l'europanisation de leurs facultés. Car, aux yeux de Waelkens, notre discipline avait un rôle majeur à jouer dans la promotion de ce qu'il appelait la paix européenne (*pax europea*). Il voyait dans les échanges Erasmus une manière concrète de la réaliser. À Louvain, Laurent Waelkens fut responsable de l'apparitorat avant de devenir membre de la Commission d'évaluation et de recrutement des professeurs en 2012. Sous son mandat de président de département de 2009 à 2018, le département de Droit romain et Histoire du droit s'est vu renforcé. Grâce à une collaboration étroite avec le Doyen Bernard Tilleman, quatre nouveaux professeurs ont rejoint le département, notamment pour assurer la continuité après l'éméritat des professeurs Jos Monballyu et Fred Stevens en 2013. En dehors de l'Université, Laurent Waelkens a rempli des mandats publics comme membre de la Commission de nomination pour le notariat (entre 2009 et 2012), ou encore comme président de la Commission d'appel pour les établissements d'enseignement libre et subventionné entre 2015 et 2019. Une fonction officielle qui lui a permis de mettre son expérience professionnelle au service du droit fut celle de juge consulaire au Tribunal de commerce à Courtrai.

Cette activité prétorienne, que Laurent Waelkens a exercée de 2005 à 2017, a renforcé sa vision éminemment pratique de l'histoire du droit, qui se distingue par une attention accrue envers les aspects procéduraux du droit romain. À côté de sa sensibilité à la polysémie des textes romains et à leur recyclage par les juristes du *ius commune*, cette approche prétorienne de l'histoire du droit constitue une clé de lecture importante pour comprendre les publications scientifiques de Laurent Waelkens. Lors de sa dernière leçon, prononcée à Louvain le 19 octobre 2018, il a commencé l'exposition de sa méthode en donnant comme exemple l'interprétation de C. 8,52,2. Alors que ce paragraphe est traditionnellement considéré comme un passage affirmant la supériorité, dans la hiérarchie des normes à l'époque romaine, de la loi et de la raison sur la coutume, Waelkens s'efforce de démontrer que cette lecture est avant tout le fruit d'interprétations ultérieures, par des juristes-praticiens qui enseignaient dans les universités aux temps médiévaux et modernes. Il propose une interprétation alternative de la signification originelle du passage du Code en partant d'une compréhension plus procédurale et plus romaine de *ratio* et de *lex* comme signifiant respectivement « le

budget » et « le précédent judiciaire ». Waelkens en déduit que, pour les Romains, C. 8,52,2 parle du refus de la part de la Préfecture prétorienne, la plus haute juridiction romaine, de reconnaître le non-paiement des impôts sur base de la prescription d'une dette fiscale. L'interprétation conventionnelle de C. 8,52,2, véhiculée dans nos écoles de droit depuis l'époque du *ius commune*, n'a strictement rien à voir avec le sens que les Romains ont pu lui donner. La conclusion formulée par Laurent Waelkens vaut la peine d'être citée : « Mesdames et messieurs, nous voici déjà au titre de cette leçon : le droit que nous lisons dans le Code est celui élaboré dans les facultés de droit à partir du Moyen Âge et non celui des Romains »².

Dans son dernier article, publié dans la *Revue d'Histoire du Droit*, Waelkens offre une vue d'ensemble de ses interprétations « hérétiques » de plusieurs passages tirés des textes de Justinien. Le titre de sa publication résume bien la leçon principale qu'il a souhaité tirer de ses trente ans d'enseignement et de recherche dans le domaine du droit romain : « le droit romain classique est un produit d'interprétation des temps modernes »³. Le droit romain de Bartole, le droit canonique de Gratien, l'humanisme juridique de Charles Dumoulin, la théologie morale de Luis de Molina, le giusnaturalisme de Robert-Joseph Pothier y entrent autant que les écrits d'Ulpian. Dans les couloirs, il n'hésitait pas y ajouter, avec le flegme et le sens de la relativisation qui lui étaient propres, que la lecture du célèbre manuel d'histoire du droit romain privé de Max Kaser (*Römische Privatrecht*) était la meilleure manière de comprendre l'impact des universités européennes, fondées à l'époque médiévale, sur notre vision du droit romain, sans révéler pour autant quoi que ce soit sur le droit romain ancien. Aux yeux de Waelkens, nous ne pouvons appréhender le droit romain ancien qu'à condition de nous engager dans l'exercice ardu et complexe d'« une remontée du fleuve » de ses interprétations successives, à contre-courant. Cette méthode, requérant une perspicacité hors du commun et une persévérance à décourager même les plus grands, fut le chemin difficile choisi par Laurent Waelkens. Il l'a développée dans un manuel de droit romain dont le titre a évolué de *Civium causa* (2003, 2008, 2014) pour les versions néerlandaises à *Amne adverso* (2015) pour sa traduction anglaise. À la lumière de ce qui a été dit, ces titres prennent tout leur sens, sans perdre de leur polysémie. Alors que la traduction du premier titre est susceptible d'interprétations diverses (allant de « au profit des citoyens » jusqu'à « les litiges entre citoyens »), le dernier titre fait référence à la méthodologie consistant à « remonter le fleuve », tout en faisant face à une résistance de plus en plus forte. De courage, Laurent Waelkens n'en manquait pas. Mettant à plein profit sa liberté académique, il préférerait nager à contre-courant (*amne adverso*). *Nil volentibus arduum*.

La sensibilité au rôle joué par les universités médiévales et modernes dans l'élaboration du droit romain lui a été transmis dès les premiers instants de sa carrière académique par Robert Feenstra, son regretté *Doktorvater* à l'Université de Leyde. Il en admirait l'érudition, les compétences linguistiques et les onze doctorats *honoris causa*. Très rapidement, Laurent Waelkens est devenu lui-même une figure scientifique de réputation internationale. Il est intervenu à de nombreuses conférences à l'étranger, manifestant un attachement particulier aux Journées internationales de la Société d'histoire du droit et à la *Scuola internazionale di diritto comune* à Erice. Ses conseils furent sollicités par les comités scientifiques de nombreuses revues de premier rang, telles la

(2) L. WAELKENS, *Ius romanum moliti sumus, le plus beau rêve des facultés de droit, leçon d'adieu*, Louvain, Naamsestraat, Promotiehal, 19 octobre 2018. Voir aussi du même auteur « *Consuetudo contra rationem*, La signification de C. 8,52,2 », in I. BIROCCHI, M. CARAVALE, E. CONTE et U. PETRONIO (eds.), *Studi in omaggio di Ennio Cortese*, Rome, 2001, p. 466-473.

(3) L. WAELKENS, « Classical Roman Law : A Product of Interpretation from Early Modern Times », *Tijdschrift voor Rechtsgechiedenis/Revue d'Histoire du Droit*, 87 (2019), 575-597.

Rivista Internazionale di Diritto Comune (depuis 1989), la *Revue historique de droit français et étranger* (depuis 1996) et la *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis/Revue d'Histoire du Droit* (depuis 1998). Pour cette dernière, il a déployé une énergie hors du commun, ne fut-ce qu'en publiant une centaine de comptes rendus d'ouvrages reçus par la rédaction. Cette activité chronophage lui a donné l'occasion de s'ouvrir aux dernières évolutions de la discipline à une échelle européenne, comme en témoignent ses comptes rendus d'ouvrages divers et multiples aussi bien en français, qu'en italien ou en allemand. Il était particulièrement sensible, depuis une dizaine d'années, à l'intégration des collègues venant de pays de tradition slave ou byzantine dans les cercles académiques plus traditionnels. Depuis 2017, il soutenait la revue d'histoire du droit polonaise *Krakowskie Studia z Historii Prawa i Prawa*. Il plaidait pour une nouvelle étude de l'histoire du droit romain et du *ius commune*, moins aveugle aux évolutions du droit romain à Constantinople et dans sa sphère d'influence, notamment en Russie et dans les Balkans.

Laurent Waelkens, homme cultivé d'une obligeance sincère, avait certainement encore beaucoup à nous apporter. Après une carrière intense et variée comme entrepreneur, juge et professeur, il rêvait notamment d'écrire un roman sur l'apport des « Rômaïoi » à l'Europe occidentale. Il apprenait le russe, continuait à assurer son travail pour le *Tijdschrift* et se plongeait dans la lecture de livres sur les origines juives du christianisme. Son regard était de plus en plus orienté vers l'Orient, à l'image du pontife polonais dont il avait pu admirer le dynamisme lors de son premier séjour de recherche à l'*Academia Belgica* à Rome en 1983. Il y rencontra Frédérique Donnay, docteur en histoire de l'Université de Liège et sa future épouse. Elle l'a toujours soutenu dans ses démarches entrepreneuriales et scientifiques, jusqu'aux derniers jours de souffrance à l'hôpital de Gasthuisberg à Louvain. Que Dieu ait son âme.

Wim DECOCK
KU Leuven/ULiège, Belgique

***In memoriam* François Babinet (1933-2020)**

Le 21 avril dernier, alors que la France entière vivait les jours les plus tragiques de l'épidémie, notre Ami François Babinet nous quittait, sans que rien ne nous eût préparés à un départ si brutal et sans que les circonstances nous eussent permis de l'accompagner, et d'entourer Michèle, son épouse, sa compagne inséparable de plus d'un demi-siècle, ses quatre enfants et ses nombreux petits-enfants. Il lutta avec un courage extraordinaire, totalement isolé pendant plusieurs semaines, lui qui trouvait dans la parole, dans le regard des autres, dans l'attachement à autrui, dans ce contact chaleureux et bienveillant la source d'une bonté infinie. L'idée même qu'il ait vécu dans la souffrance d'un affaiblissement progressif ses dernières journées de vie, privé de visites et sans autre lien que celui du téléphone, nous frappe d'une douleur profonde et admirons le courage de Michèle qui ainsi l'accompagna, si proche et si éloignée à la fois, l'aidant par le réconfort d'une foi intacte à quitter peu à peu le monde d'ici.

La disparition de François nous a frappés de stupeur. Lui qui, en dépit des années, avait gardé une joie de vivre, une chaleur humaine, une attention aux autres, une vitalité débordantes, lui que tant de projets continuaient de stimuler une énergie extraordinaire, lui que ses talents de conteur et sa force de persuasion ne nous lassaient jamais, envoûtés par le charme de sa parole et son sourire enchanteur, il avait, lui aussi, succombé à l'attrait d'un au-delà dont on savait trop bien qu'il ne le redoutait guère.